



**Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale
En baie de Génipa
Rencontre avec les Présidents d'associations de chasse de la Baie de Génipa**

Mardi 24 Mai 2011 ; 10 h.

Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Martinique

Présents :

CASSILDE Frantz – Président de la fédération départementale des chasseurs de la Martinique

PRIVAT Albert - Amical des Chasseurs de St Joseph " le Ramier"

MARIE-SAINTE Eugène - Association de Chasse Maritime la "Champinoise"

RAMATHON Léonard Charles - Col Vert

LAUHON Ange Serge - L'Escopette

VOLNY-ANNE Teddy - Le Mousquet Lamentinois

LARCHER Guy-Laurent - L'Echassier

MACENO Charles - Le Saint Hubert

HELENE Désiré - Le Souchet

MOREAU Marius - La Bécassine

FAGOUR Jean-Claude - Tinwin

HAUSTANT Maurice - Torcaza

LAUNE Patrice – PNRM

DE GAULEJAC Béatrice – Impact-Mer

Déroulement

Après les salutations d'usage et le mot d'introduction et de bienvenue du Président de la Fédération, Mr Laune (PNRM) replace cette rencontre dans la chronologie de l'étude pour la création d'une RNR en baie de Génipa, et insiste sur l'importance de la concertation et de la prise en compte des activités des acteurs.

Mme de Gaulejac, chef du projet à Impact-Mer, pilotant cette étude, se présente et explique l'objectif à cette phase de **caractériser précisément l'activité de chasse existant dans la zone du projet de réserve.**

Elle présente une synthèse de l'avancement du projet : chronologie, rappel du diagnostic Baie de Génipa, végétation, habitat, avifaune, usages et pressions, définition des grands enjeux et première proposition de zonage.

Puis les éléments de caractérisation fine de l'activité chasse pour validation ; sur la base de sa présentation, les interventions de chacun permettent de préciser certains éléments dont la synthèse est la suivante :

- **Caractérisation sociale**

Nombre d'acteurs impliqués dans l'activité (dans la zone de Génipa du projet) : à préciser en fonction du nombre de membres de chacune des associations présentes sur le territoire concerné. Un tableau récapitulatif sera transmis par la Fédération (Association, Président, adresse, tel, nombre d'adhérents, n° du lot, dénomination du lot, situation (DPM, FDL, Privé)). Les données transmises figurent en fin de compte-rendu.

Toute personne possédant un permis de chasse valide est rattaché à la Fédération ; l'effectif en Martinique est de 1400 à 1450, chiffre stable depuis 10 ans. Il est de 1422 en 2011.

Les chasseurs à Génipa sont originaires de toute l'île, rattachés à 14 associations. Chaque association possède son propre territoire de chasse.

- **Caractérisation territoriale et temporelle**

Modalité de l'activité

Elle est concentrée dans le DPM sur les étangs bois-secs et les miroirs. **Les lots de chasse** sont loués pour neuf ans par l'Etat dans le DPM (étangs bois-sec et miroirs dans la mangrove) (échéance des baux : 2014). L'erreur de délimitation d'un lot signalé est rectifiée. Deux lots sont loués par l'ONF dans la FDL.

En outre, des associations de chasseurs sont propriétaires de parcelles dans l'arrière-pays, ou des lots privés sont mis à disposition d'une association.

Sur le DPM, le régime de la chasse maritime s'applique (art. L.222-27).

On note l'absence de bilan de chasse qui doit être fourni à la DAF par l'association amodiatrice des lots de chasse.

Une cartographie des lots de chasse est présentée.

Le problème du lot Torcaza est évoqué.

Espèces chassées

Les espèces chassées dans la baie de Génipa sont des oiseaux migrateurs tels le canard col vert, la sarcelle, les bécassines. Le gibier d'eau est chassé dans les miroirs, les tourterelles, les grives le sont dans l'arrière-mangrove et au niveau du débouché de la Lézarde (tirs sur le plan d'eau maritime).

Certaines espèces bénéficient d'une réduction des périodes de chasse pendant la période d'ouverture (columbidés, moqueurs ou « grives », mais pas les oiseaux d'eau).

Les columbidés ne sont chassés que 5 jours durant l'année, sur proposition de la Fédération.

Les oiseaux en migration sont en baisse d'effectif : la baie a une grande importance pour la remise des anatidés (zone d'eau calme pour le repos et la toilette diurnes) et les zones humides d'arrière-mangrove pour le gagnage (alimentation nocturne).

Restriction de l'activité

Il existe une réserve de chasse maritime, instituée par l'arrêté ministériel du 14/10/76, sur une superficie de 250 ha au droit du Château d'Alesso et du Canal de Ducos.

Saisonnalité des activités

L'ouverture générale se fait le 14 juillet au matin et la fermeture le 31 janvier au soir, reconduit chaque année.

Remarques

La création ou l'entretien de miroirs de chasse dans la mangrove requiert une attention eu égard à son impact dans le paysage et la faune ou la flore. Elle constitue une atteinte indéniable à l'intégrité de la formation boisée mais, d'autre part, elle favorise la diversification des espèces et donc la biodiversité. Cette raison explique que ce défrichement à vocation cynégétique est toléré dans un espace boisé classé.

Les aménagements (afûts en tôle, passerelles sur pneus de camion...) sont plus ou moins bien intégrées dans le paysage.

Il est difficile de connaître le niveau de prélèvement par les chasseurs, malgré les clauses des baux signés avec l'Etat.

Des travaux non autorisés ont été menés dans l'étang Joham, qui ne fait pas partie des lots loués par l'Etat.

Si des travaux non autorisés sont menés, le président de l'Association en charge du lot en est responsable.

Pour le Schéma Départemental de gestion cynégétique, de nouvelles dispositions réglementaires sont à intégrer, le schéma sera approuvé dans l'année par la Commission Départementale Chasse et Faune sauvage.

Les chasseurs sont des partenaires à associer, présents et actifs sur le territoire. Cela nécessite une meilleure connaissance des pratiques et des prélèvements, de mener une concertation afin d'améliorer la répartition des territoires de chasse. Il doivent émettre des propositions (zonage, période).

Les présidents des associations présentes adhèrent à l'idée de la Réserve et sont rassurés par les propos tenus.

Le danger de la pratique du kayak est évoqué pour certains secteurs (canal Gaigneron, entouré par plusieurs lots) et une restriction temporelle de l'activité est suggérée durant la période d'ouverture de la chasse. Il est alors rappelé que la mise en place d'une Réserve et donc d'une gestion concertée d'un espace nécessite des concessions de chacun pour un bienfait collectif, et que des modifications de l'activité chasse pourraient également être demandées.

Une pollution par hydrocarbure est signalée dans le canal Gaigneron.

La présence d'une casse automobile polluante sur le lot de chasse St Hubert est évoquée.

L'importance du retour des carnets de chasse est évoqué afin d'acquérir une meilleure connaissance des prélèvements.

La séance est levée à 12h30.

Fédération Départementale des Chasseurs



de la Martinique

77, rue Léopold Bissol - 97232 Le Lamentin

Tél: 0596 71 48 56 - 0696 80 20 85

Fax: 0596 70 17 03 - Courriel: fdcmart@wanadoo.fr

Liste des Associations de chasse de la Baie de Génipa

Mise à jour le : Mardi 24 Mai 2011

Rep	Association	Président	Lot n°	Apptce	Nbre adh	Adresse	Téléphone
1	Amical des Chasseurs de St Joseph " le Ramier"	PRIVAT Albert	AB 353	DPM/FDL	60	287 Route de Redoute - 97200 Fort de France	0696 84 77 55
2	Association de Chasse Maritime la "Champinoise"	MARIE-SAINTE Eugène		DPM	25	107 Lot. Place d'armes - rue J. Léro - 97232 Lamentin	0696 45 54 74
3	Col Vert	RAMATHON Léonard Charles	3	DPM	32	Cité Dillon Bât. S Esc. 3 Appt. 3 - 97200 Fort de France	0596 73 84 01
4	L'Escopette	LAUHON Ange Serge	9	DPM	30	19, rue Ste Thérèse 97200 Fort de France	0696 45 79 29
5	Le Mousquet Lamentinois	VOLNY-ANNE Teddy		Privé/ONF	50	49, Rue Léopold Bissol - 97232 Le Lamentin	0696 06 10 21
6	L'Echassier	LARCHER Guy-Laurent		FDL/ONF	45	Résidence les Olympiades Bât l Porte n° 8 - 97228 Ste Luce	0696 23 51 98
7	Le Nemrod Club Martiniquais	PIERRE-CHARLES Louis				Le belvédère 97250 - Saint Pierre	0596 78 14 38
8	Le Saint Hubert	MACENO Charles				13, Rue Paul Gauguin - Pte des Nègres 97200 F de F	0696 37 66 15
9	La Sarcelle	REMION Hervé				Fleury Noël esc. E apt. 7 Place d'Armes 97232 Lamentin	0696 45 89 07
10	Le Souchet	HELENE Désiré			30	48c, Rue du Héron Blanc - Volga - 97200 Fort de France	0696 31 23 39
11	La Bécasse Ducossaise	ROZANNA Olivier				Cité la Marie bât H8 porte 296 97224 Ducos	0696 24 65 57
12	La Bécassine	MOREAU Marius			20	C/O René Duféal 8 km rte de Balata 97200 FdeF	0696 96 39 29
13	Tinwin	FAGOUR Jean-Claude		Privé	35	Résidence Beaubré app. 203 Pte De Jaham 97233 Schœlcher	0696 20 68 69
14	Torcaza	HAUSTANT Maurice				Villa la Mouïna 97229 Trois Ilets	06 96 36 47 97

